

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 août 2003 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames : Claudine Blondeau
Francine Chabot
Lucie Désilets
Suzanne Gagnon
Marie-Claire Giguère
Colette Larose
Lise Larouche
Nicole Leblanc
Carole Marchand
Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland
Claude Denis
Robert Filteau
Normand Héroux
Yves Langevin
Jean Létourneau
Serge Mainville
Jean-Claude Rousseau
François Vaillancourt

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque
Du secondaire : Madame Sylvie Picard

Sont également présents :

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Monsieur André Byette, directeur général adjoint
Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint
Monsieur François Houde, secrétaire général
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Sont absentes :

Madame Louise Emery
Madame Ginette Lechasseur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.

01-CC-2003-2004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Létourneau que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- 5.2 Délégation de pouvoirs du directeur général
- 9.1 Vente de certains éléments d'actifs détenus par Investissements Richard Auger inc. à Limocar Roussillon inc. (Limocar)
- 11.1 Vente de l'immeuble situé au 1900, rue Saint-Georges – Ville Lemoyne

Adoptée unanimement.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2003
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Protocole d'entente Sogema inc.
 - 5.2 Délégation de pouvoirs du directeur général
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Modification à la composition du conseil d'établissement de

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

l'école Laurent-Benoît

7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines :
 - 8.1 Modification à l'entente locale (personnel enseignant)
 - 8.2 Règlement du dossier de la grève illégale des enseignants de 1983 (Loi 111)
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 9.1 Vente de certains éléments d'actifs détenus par Investissements Richard Auger inc. à Limocar Roussillon inc. (Limocar)
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 Vente de l'immeuble situé au 1900 rue Saint-Georges, Ville Lemoyne
 - 11.2 Octroi de contrat - Aliénation des immeubles excédentaires
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

02-CC-2003-2004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 juin 2003

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Marchand que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2003 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes qui souhaitent s'adresser au Conseil des commissaires à prendre la parole.

Monsieur Coulombe

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

03-CC-2003-2004

PROTOCOLE D'ENTENTE SOGEMA INC.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a intérêt à conclure des ententes de partenariat;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a intérêt à participer au dépôt d'offre de service demandée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a intérêt à participer à la réalisation dans le cadre d'un contrat qui serait signé avec l'Agence;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claire Giguère :

QUE monsieur André Byette, directeur général adjoint, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin tout document d'offre de service demandée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le cadre d'un partenariat avec CRC Sogema inc.;

QUE monsieur André Byette, directeur général adjoint, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin tout document subséquent à l'offre de service incluant le contrat de service, s'il y a lieu.

Adoptée unanimement

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose le compte rendu des décisions qu'il a prises dans le cadre des pouvoirs que le Conseil des commissaires lui a délégués.

Ce compte rendu couvre la période du 19 juin au 26 août 2003.

04-CC-2003-2004

**MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LAURENT-BENOÎT**

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil provisoire de la Commission scolaire Marie-Victorin de la résolution numéro 166-198-CP concernant les orientations relatives à la composition des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la demande de changement de composition faite par l'école Laurent-Benoît;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Laurent-Benoît a procédé aux consultations requises;

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Gagnon :

QUE le conseil d'établissement de l'école Laurent-Benoît soit composé de quatorze (14) membres dont six (6) parents, six (6) membres du personnel incluant le représentant au service de garde et deux (2) représentants de la communauté.

Adoptée unanimement

05-CC-2003-2004

**MODIFICATION À L'ENTENTE LOCALE (PERSONNEL
ENSEIGNANT)**

CONSIDÉRANT les échanges ayant eu lieu entre les représentants du Syndicat de l'enseignement de Champlain et les représentants de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier effectuée lors de la rencontre du Comité de travail du Conseil des commissaires du 26 août 2003;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Claude Rousseau :

- **QUE** les modifications à l'entente locale du personnel enseignant 1999-2004 apparaissant en annexe soient entérinées;
- **QUE** le directeur du Service des ressources humaines soit mandaté pour procéder à la signature de ladite entente.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

06-CC-2003-2004

**RÈGLEMENT DU DOSSIER DE LA GRÈVE ILLÉGALE DES
ENSEIGNANTS DE 1983 (LOI 111)**

CONSIDÉRANT les poursuites entreprises par les syndicats
d'enseignants afin d'obtenir remboursement des coupures réalisées sous
l'empire de la Loi 111 lors de la grève de 1983;

CONSIDÉRANT les jugements rendus par les tribunaux sur cette
question;

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale de régler ce différend;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit essentiellement d'un débat entre le
gouvernement et la CSQ et qu'il n'implique aucun enjeu local;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Quintal :

- **QUE** la Fédération des commissions scolaires du Québec soit
mandatée pour représenter la Commission scolaire Marie-Victorin
dans ce dossier afin d'obtenir un règlement national sur cette
question;
- **QUE** la Fédération veille au respect des contraintes et difficultés
administratives que générera le règlement de ce dossier près de 20
ans après sa naissance.

Adoptée unanimement

07-CC-2003-2004

**VENTE DE CERTAINS ÉLÉMENTS D'ACTIFS DÉTENUS PAR
INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER INC. À LIMOCAR
ROUSSILLON INC. (LIMOCAR)**

CONSIDÉRANT que la compagnie Investissements Richard Auger inc.
avise la Commission scolaire Marie-Victorin dans une lettre datée du 20
août 2003 de la conclusion d'une convention visant la vente de certains
éléments d'actifs détenus par Auger St-Hubert, soit les numéros de
véhicule 103, 107, 113, 117, 118, 123, 130 et 144;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

CONSIDÉRANT que la lettre de monsieur Richard Auger désigne la compagnie Limocar Roussillon inc. comme future propriétaire de ces numéros de véhicule, lors de la clôture des transactions;

CONSIDÉRANT que la compagnie Limocar assumera toutes les obligations de Auger St-Hubert aux termes des numéros de véhicule;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 44 du contrat no G5 51A2-10 qui nous lie avec Auger St-Hubert, la Commission scolaire doit consentir au transfert de tous les droits, titres et intérêts que détient ce transporteur dans ces numéros de véhicule;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Larouche :

DE mandater le directeur général à autoriser, après vérifications appropriées, ce changement de propriétaire et à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, tout document relatif à cette vente et à poser tout geste dans la poursuite de ce dossier lorsque la compagnie Auger St-Hubert aura confirmé à la Commission scolaire Marie-Victorin la date exacte de l'entrée en vigueur de cette transaction.

Adoptée unanimement

08-CC-2003-2004

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1900 RUE SAINT-GEORGES, VILLE LEMOYNE

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a résolu de révoquer l'acte d'établissement de l'école Sainte-Agnès au 30 juin 2003;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 1900 rue Saint-Georges, Ville Lemoyne est excédentaire;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de permettre la mise en vente de l'immeuble situé au 1900, rue Saint-Georges, Ville Lemoyne;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yves Langevin :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2003

09-CC-2003-2004

QUE l'immeuble situé au 1900, rue Saint-Georges, Ville Lemoyne soit mis en vente.

Adoptée unanimement

**ADJUDICATION DE CONTRAT :
ALIÉNATION DES IMMEUBLES EXCÉDENTAIRES**

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif a autorisé la vente des immeubles excédentaires par le biais des services d'un courtier immobilier;

CONSIDÉRANT l'étude des offres de service de trois courtiers et la recommandation des membres du comité sur la vente des immeubles excédentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QUE les services de la firme « Séquoia Immobilia inc. » soit retenue pour la vente d'immeubles excédentaires de la commission scolaire;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 45.

Présidente

Secrétaire général